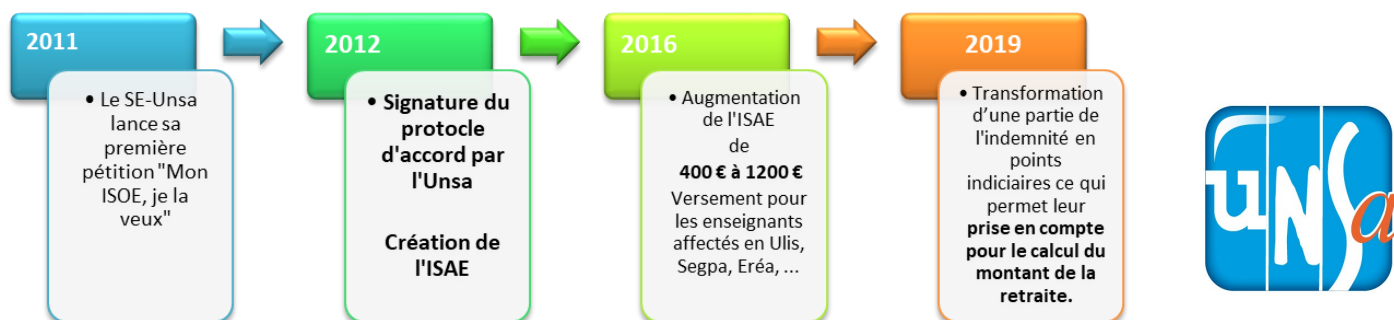


Ce que le SE-Unsa a obtenu quelques exemples...

La création de l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Elèves



L'augmentation du nombre de promus à la hors classe



Par sa signature du protocole d'accord en 2012 (augmentation progressive du nombre de promus à la HC et la création de l'ISAE), le SE-Unsa a permis que le taux passe de 2% en 2012, à 6% en 2018. Il sera de 6,5% en 2019 et atteindra les 7% en 2020 comme nos collègues des collèges et lycées.

Des acquis concrets pour la direction d'école

Le SE-Unsa signe seul le protocole d'accord sur la direction d'école : augmentation du régime indemnitaire, évolution des décharges et création de l'aide administrative. Ces emplois d'aides administratives, malheureusement précaires, ont permis de mettre en avant la réelle nécessité de créer de vrais emplois administratifs dans les écoles.

Indemnité	Avant 2006	2006	2014
	925,44€	1110,53 €	1795,62 € à 2195,62 €

Ecoles	1996	2006	2014	2015	2016
1 cl.	-	2 jrs	4 jrs	4 jrs	4 jrs
2 cl.	-				10 jrs
3 cl.	-				10 jrs
4 cl.	-	1/4	1/4	1/4	1/4
5 cl.	1/4				
6 à 7 cl.	1/4				
8 cl.		1/4	1/3		
9 cl.		1/3	1/3		
10 à 13 cl.	1/2	1/2	1/2		
14 cl. et +	Complète	Complète	Complète		

Et bien d'autres acquis

Congé parental : prise en compte du congé dans le calcul de l'AGS (1 an compte pleinement)

Changement de département : les années de disponibilité comme celles de congé parental comptent dans la durée de séparation.

REP-REP+ : augmentation de la prime et indemnité versée à taux plein à tous les remplaçants affectés en REP+

Remplaçants : récupération des heures effectuées au-delà des 24h. Rien si on en fait moins.

Rémunération : Intégration d'une partie des primes dans la rémunération indiciaire et amélioration progressive des grilles indiciaires (PPCR)

Avancement : réduction de la durée maximale pour atteindre le dernier échelon de la classe normale (de 30 ans maxi à 26) et garantie de pouvoir accéder à la hors-classe avec une carrière complète (PPCR)

Evaluation professionnelle plus formative et moins infantilisante (PPCR).

Enseignants référents : IMP à 2500 €

Rased : Respect des identités professionnelles des ex E et G pour les Rased.

ESMS : Isae en 2013, indemnité « 1994 » en 2017, ORS revisitées à 24h pour tous pour les ESMS.

Segpa : Isae en 2017, indemnité « 1994 » en 2017, respect de l'identité professionnelle pour les Segpa.

Erea : Isae en 2017, respect de l'identité professionnelle, présence des PEE les nuits pour les Erea.

Ulis : Isae en 2013, IFP + NBI en école, Isae collège et lycée en 2017 pour les Ulis.